

Journée de réflexion sur l'action communautaire autonome et la défense collective des droits

25 octobre 2012

ROPPHIL
FORMATION

Animateur

ROPPH
FORMATION



- ✓ Environ 20 ans d'implication dans le secteur communautaire
- ✓ Membre du comité aviseur de l'ACA (RQ-ACA) et représentant sectoriel au national
- ✓ Ai travaillé à l'élaboration des principes qui ont mené à la rédaction et à l'adoption de la politique G de reconnaissance de l'action communautaire
- ✓ Création de la Fondation communautaire de la Mauricie
- ✓ Implantation du projet « Faire la différence »
- ✓ Développement d'une activité de nature commerciale
- ✓ Recherche et rédaction de trois guides dont l'un portant sur la relève, la participation et l'engagement des membres
- ✓ Réalisation de diverses activités-bénéfices et colloques

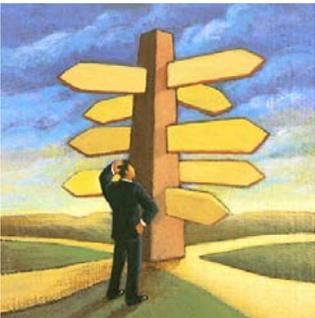
Thèmes de la journée



L'ACA : Comment rester autonome face à l'adversité et aux obligations des financeurs et partenaires?

&

La défense collective des droits : Quelle place dans nos organismes communautaires ? Et comment agir ?



Contenu



1. Se remémorer l'histoire du mouvement communautaire
2. Approfondir la notion de l'autonomie des groupes d'ACA
 - AC versus ACA
 - Où en parle-t-on?
 - Une attention particulière à la diversification financière
 - Quels sont nos leviers?
3. Se donner une vision commune de la DCD
 - Importance de la DCD
 - Prérequis à la DCD
 - Rôle des membres et attentes envers le ROP
 - Comment articuler « concrètement » la DCD?



Historique du mouvement communautaire⁽¹⁾

ROPPH
FORMATION



⁽¹⁾Tiré de Duval., M. Fontaine A., Fournier. D., Garon, S., René, J-F, Les organismes communautaires au Québec, pratiques et enjeux Gaétan Morin, p. 13

Organismes de 1^{ère} génération

Avant 1960

ROPHL
FORMATION

- ↪ Prospérité de l'après-guerre, le Québec passe au rang des sociétés industrialisées
- ↪ Malgré l'accroissement de la richesse collective, la réduction de la pauvreté n'est pas assurée
- ↪ Naissance du milieu communautaire autonome
- ↪ Premiers organismes constitués en tant que chapitre de...
 - l'institut national canadien pour les aveugles
 - l'association canadienne des paraplégiques
 - l'association canadienne des déficients mentaux
- ↪ Organismes surtout de nature caritative

ROPPH FORMATION



Organismes de 2^e génération

De 1960 à la fin des années 70 ou l'âge d'or

ROPPH

FORMATION

- ↪ Le Québec vit sa révolution tranquille
- ↪ On démocratise les institutions publiques
- ↪ Les OC permettent à des citoyens d'expérimenter la démocratie
- ↪ Émergence des OCPH
- ↪ Tentative d'adoption en 1975 du projet de Loi sur la Protection des personnes handicapées et émergence d'un discours cohérent
- ↪ Adoption de la Loi assurant l'exercice des droit des personnes handicapées en 1978
- ↪ Les OC se développent autant dans la prestation de services que dans la protection des intérêts des individus



Services	Protection des intérêts
<ul style="list-style-type: none">- Coopératives- Services juridiques communautaires- Cuisines collectives- Comptoirs alimentaires- Centres d'alphabétisation	<ul style="list-style-type: none">- Régie du logement- Loi sur la protection du consommateur- Loi sur les normes du travail- OPHQ

Exemples : Comités de citoyens, associations de locataires, groupes de DCD, cliniques populaires de santé, garderies populaires, associations de personnes handicapées, regroupements d'assistés sociaux

ROPPH FORMATION



Organismes de 3^e génération

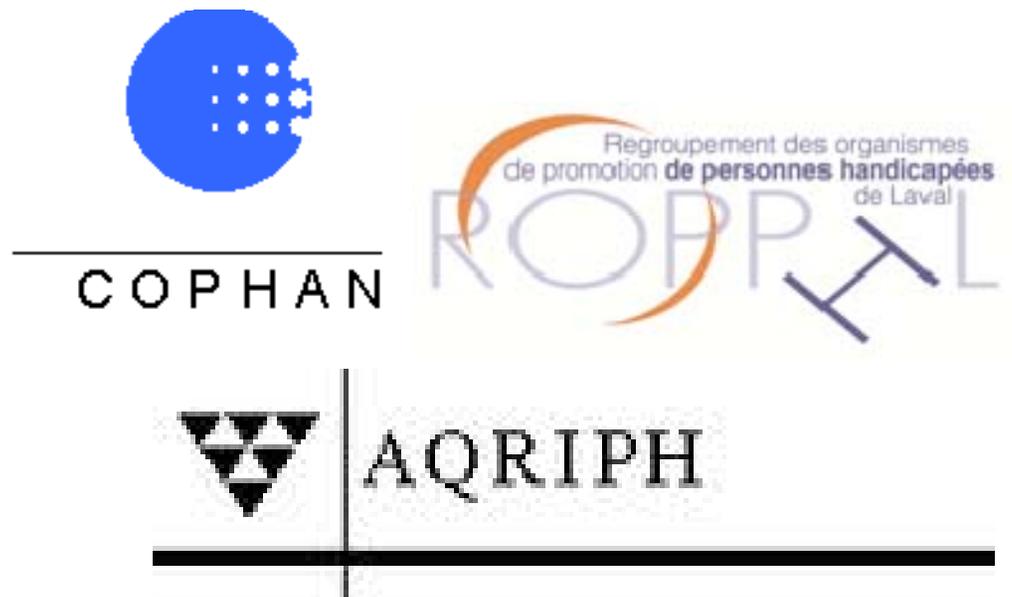
Les années 80 et 90 ou période d'austérité

ROPPHE
FORMATION

- ↪ Les gains des années 70 sont remis en question
- ↪ Face au désengagement de l'État, des OC se mettent en place afin de répondre aux besoins de la population
- ↪ Le militantisme et la mobilisation perdent de l'importance au profit de l'offre de services
- ↪ Fondation de la COPHAN en 1985
- ↪ Création de la table des ROP en 1990 (AQRIPH en 1996)
- ↪ Naissance du ROP Laval en juillet 1994
- ↪ Élection du PQ en 1994 et engagement en faveur d'une politique
- ↪ Le milieu associatif veut définir son rôle face à l'état.
 - Création du SACA (printemps 1995)
 - Mise en place du comité aviseur (automne 1995)
 - 2 rencontres nationales (mars 1996, avril 1998)

Exemples : Centres de femmes, maisons de jeunes, maisons d'hébergement, centres de prévention du suicide

ROPPH FORMATION





Organismes de 4^e génération

Les années 2000 ou...

- ↪ L'état a tendance à percevoir les OC comme des dispensateurs de services (Loi 25 et Loi 83) (Loi 6 et Loi 7)
- ↪ Le financement par entente de services ou par projet prend de l'ampleur
- ↪ Apparition de la philanthropie d'affaires
- ↪ Annonce du dépôt d'une première proposition de politique et consultations publiques de Gérald Larose (automne 2000)
- ↪ 3^{ième} rencontre nationale portant sur le projet de politique (mars 2001)
- ↪ Période de transferts des groupes (2002 à 2004)
- ↪ Adoption de la politique « À part entière » en 2009



Exemples : Groupes pour la défense des droits des gais, lesbiennes, bisexuels, transsexuels, réseau des aidants naturels.

**ROPPH
FORMATION**



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

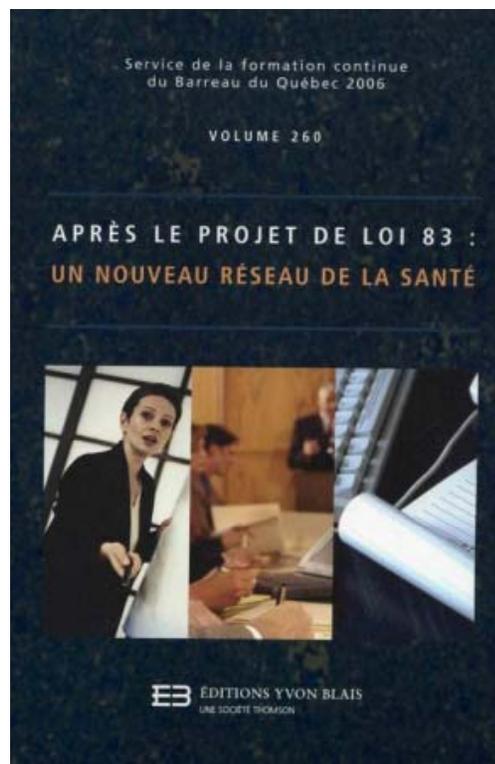
TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 6
(2009, chapitre 42)

**Loi instituant le fonds de soutien aux
proches aidants**

Présenté le 11 mars 2009
Principe adopté le 4 juin 2009
Adopté le 8 octobre 2009
Sanctionné le 27 octobre 2009

Éditeur officiel du Québec
2009



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 25
(2003, chapitre 21)

**Loi sur les agences de développement
de réseaux locaux de services de santé
et de services sociaux**

Présenté le 11 novembre 2003
Principe adopté le 10 décembre 2003
Adopté le 17 décembre 2003
Sanctionné le 18 décembre 2003

Éditeur officiel du Québec
2003

ROPPH

FORMATION

L'ACA : COMMENT RESTER AUTONOME FACE À L'ADVERSITÉ ET AUX OBLIGATIONS DES FINANCEURS ET PARTENAIRES?



Caractéristiques du mouvement de l'action communautaire autonome

ROPPH
FORMATION

AVANT TOUT, ÊTES-VOUS DES
GROUPES D'ACTION
COMMUNAUTAIRE (AC) OU DES
GROUPES D'ACTION
COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(ACA)?

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE



L'action communautaire
une contribution essentielle
à l'exercice de la citoyenneté
et au développement social du Québec

Québec



Caractéristiques du mouvement de l'action communautaire autonome

NUANCE ENTRE L'AC ET L'ACA



Caractéristiques du mouvement de l'action communautaire autonome

P O L I T I Q U E G O U V E R N E M E N T A L E

Les organismes qui œuvrent en AC sont reconnus par le G en vertu de quatre (4) critères énoncés dans la Politique gouvernementale «L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » et ceux qui œuvrent en ACA en vertu de huit (8) critères.



L'action communautaire
une contribution essentielle
à l'exercice de la citoyenneté
et au développement social du Québec

Québec 

Adopté par le conseil des ministres le 4 juillet 2001



Caractéristiques du mouvement de l'action communautaire autonome

Critères AC	Critères ACA
<p>Organisme à but non lucratif Enracinement dans la communauté Vie associative et démocratique Autonomie de mission, d'approches, de pratiques et d'orientations</p>	<p>Se conformer aux 4 critères de l'AC Constitué à l'initiative des gens de la communauté Mission sociale qui favorise la transformation et l'innovation sociale Pratiques citoyennes et approche globale Conseil d'administration indépendant du réseau public</p>

Caractéristiques du mouvement de l'action communautaire autonome

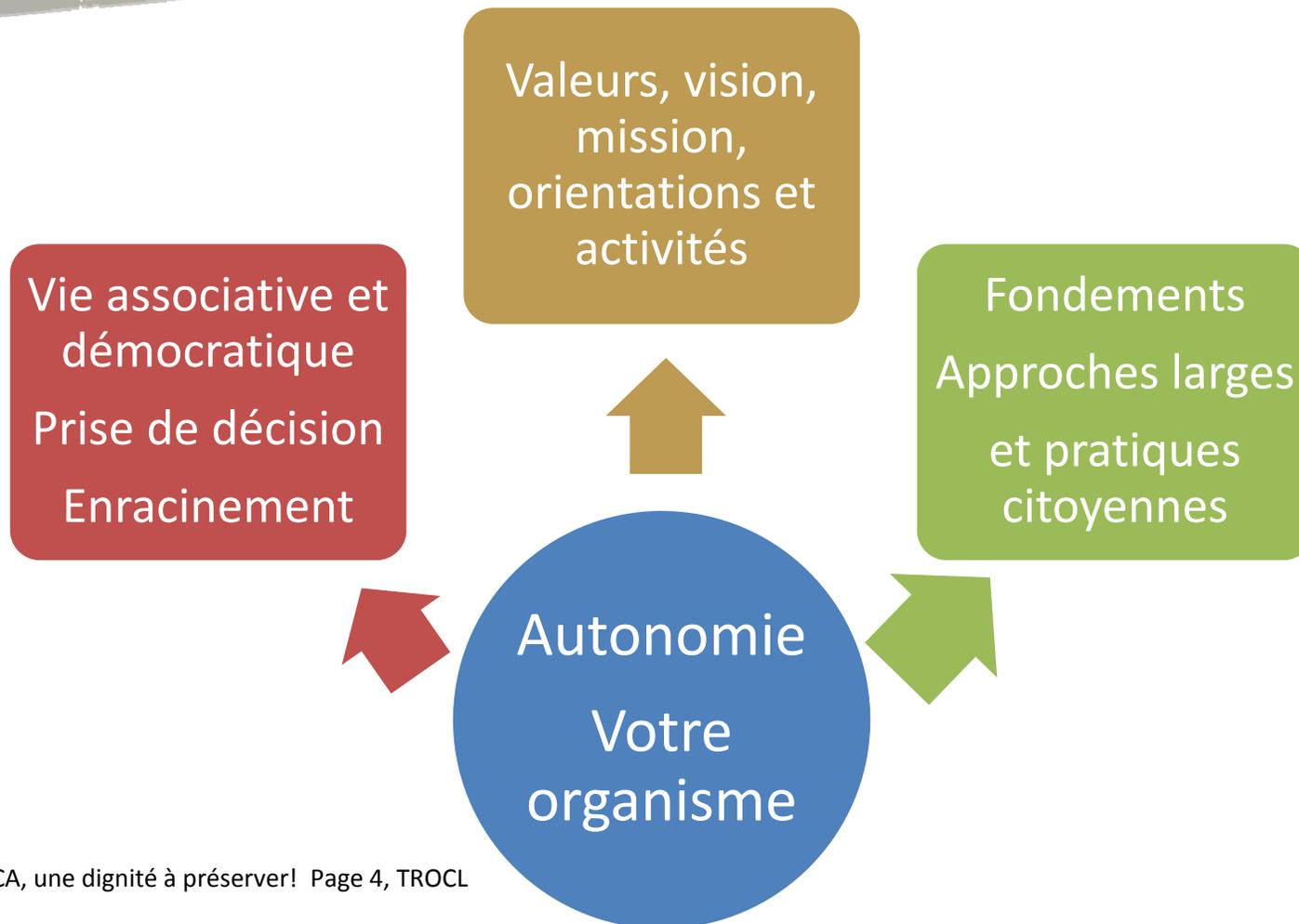


Un organisme d'action communautaire **autonome** constitue un mouvement...

- issu de la société civile;
- dont les pratiques sont axées sur la participation des membres;
- dont les pratiques sont axées sur l'engagement des membres;
- dont les pratiques visent la prise en charge individuelle et collective des membres dans une perspective d'amélioration des conditions de vie, de participation citoyenne, de défense des droits, de lutte à la pauvreté, ...;
- de participation et de transformation sociale;
- qui permet le développement d'approches alternatives adaptées aux besoins des personnes;
- qui a la liberté d'agir, de se définir avec les personnes qui fréquentent et s'impliquent dans l'organisme.



Caractéristiques du mouvement de l'action communautaire autonome⁽¹⁾



⁽¹⁾Inspiré de l'ACA, une dignité à préserver! Page 4, TROCL



Caractéristiques du mouvement de l'action communautaire autonome

**ALORS, QUEL TYPE D'ORGANISME
COMMUNAUTAIRE ÊTES-VOUS?**

AC

ACA

**QUE MODIFIEZ POUR ÊTRE DAVANTAGE
RECONNU COMME UN GROUPE D'ACA?**

ROPHIL
FORMATION

EN QUOI, ÊTES-VOUS DIFFÉRENT DU RÉSEAU PUBLIC?

Fiabilité
Efficacité
Qualité
Service



Principales différences de culture ⁽¹⁾

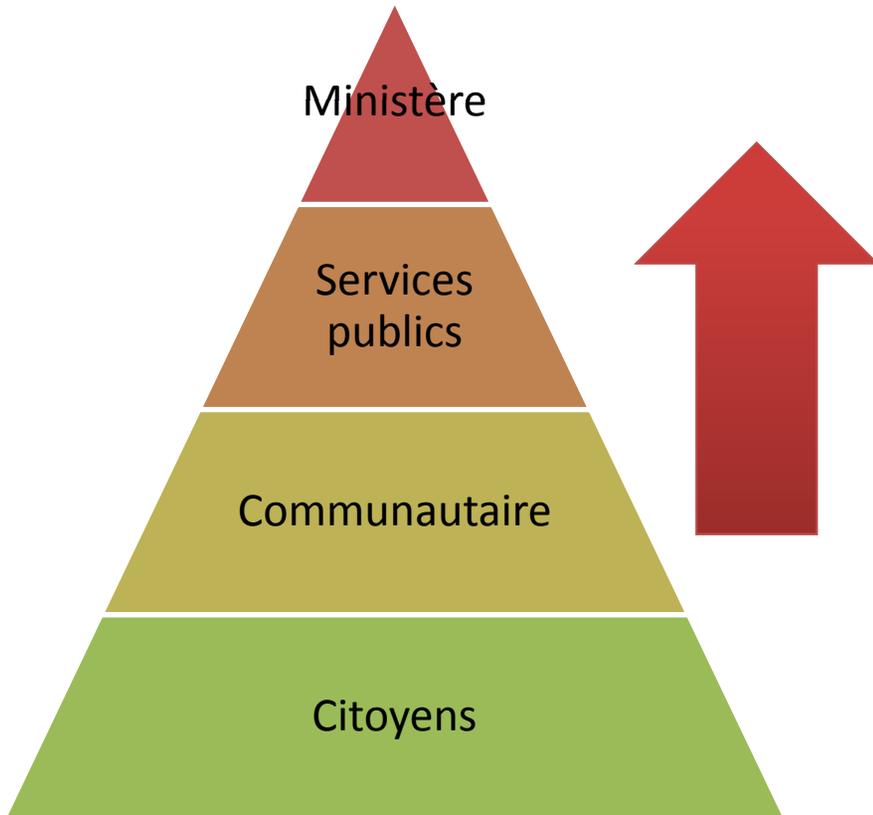
	Réseau des services publics	Réseau communautaire
Mission	Faire pour	Faire avec
Vision de l'individu	Usager	Personne
Approche	Normative	Libre
Objectifs	Résultats	Processus
Activités	Planification et coordination	Soutien, entraide, coopération
Gestion	Tendance hiérarchique	Tendance consensuelle
Liens	Plutôt formels	Plutôt informels
Axe du travail en réseau	Complémentarité (système institutionnel)	Collaboration (système de valeurs)

⁽¹⁾ ROCGÎM (2005) : Mieux connaître ce qui nous distingue pour mieux coopérer, document PowerPoint (PPT)

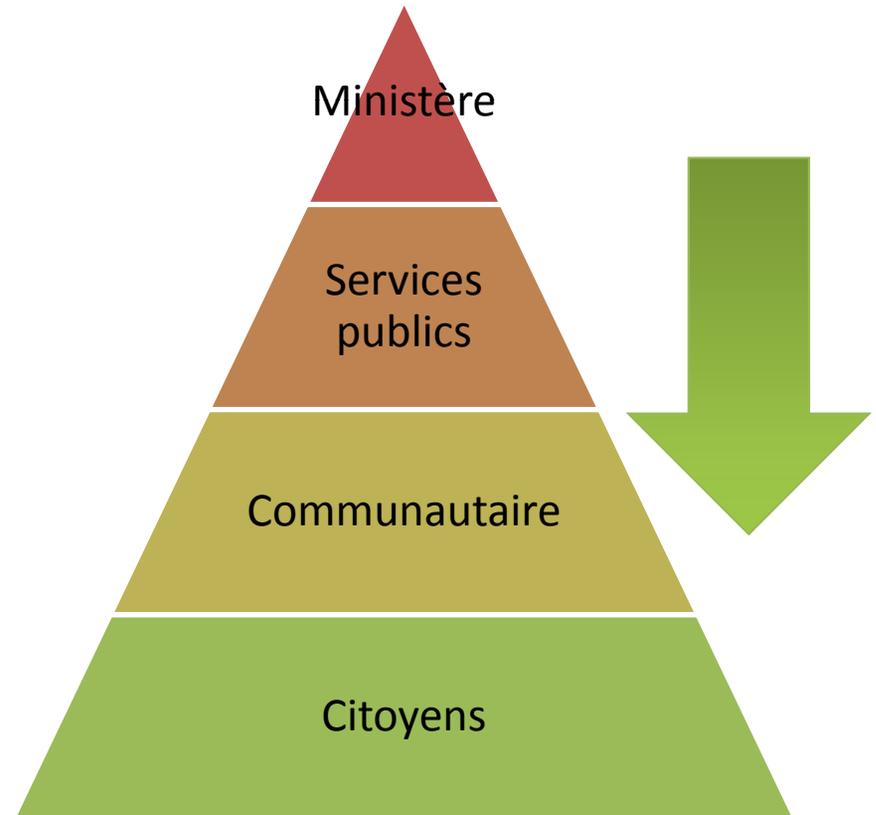
Principe de management⁽¹⁾



Principe bottom up



Principe top down



(1) Programme de Knowledge Management

VOTRE AUTONOMIE EST-ELLE AFFECTÉE?

COMMENT RESTER AUTONOME FACE À L'ADVERSITÉ ET AUX OBLIGATIONS DES FINANCEURS ET PARTENAIRES?

Exemples :

- Intervention de l'Agence demandant à deux O.C. d'étudier la possibilité de mettre en commun certains ressources
- Approche d'un CSSS désirant signer une entente de services avec un OC
- Transfert d'activités de type sociopro du CRDI vers un OC





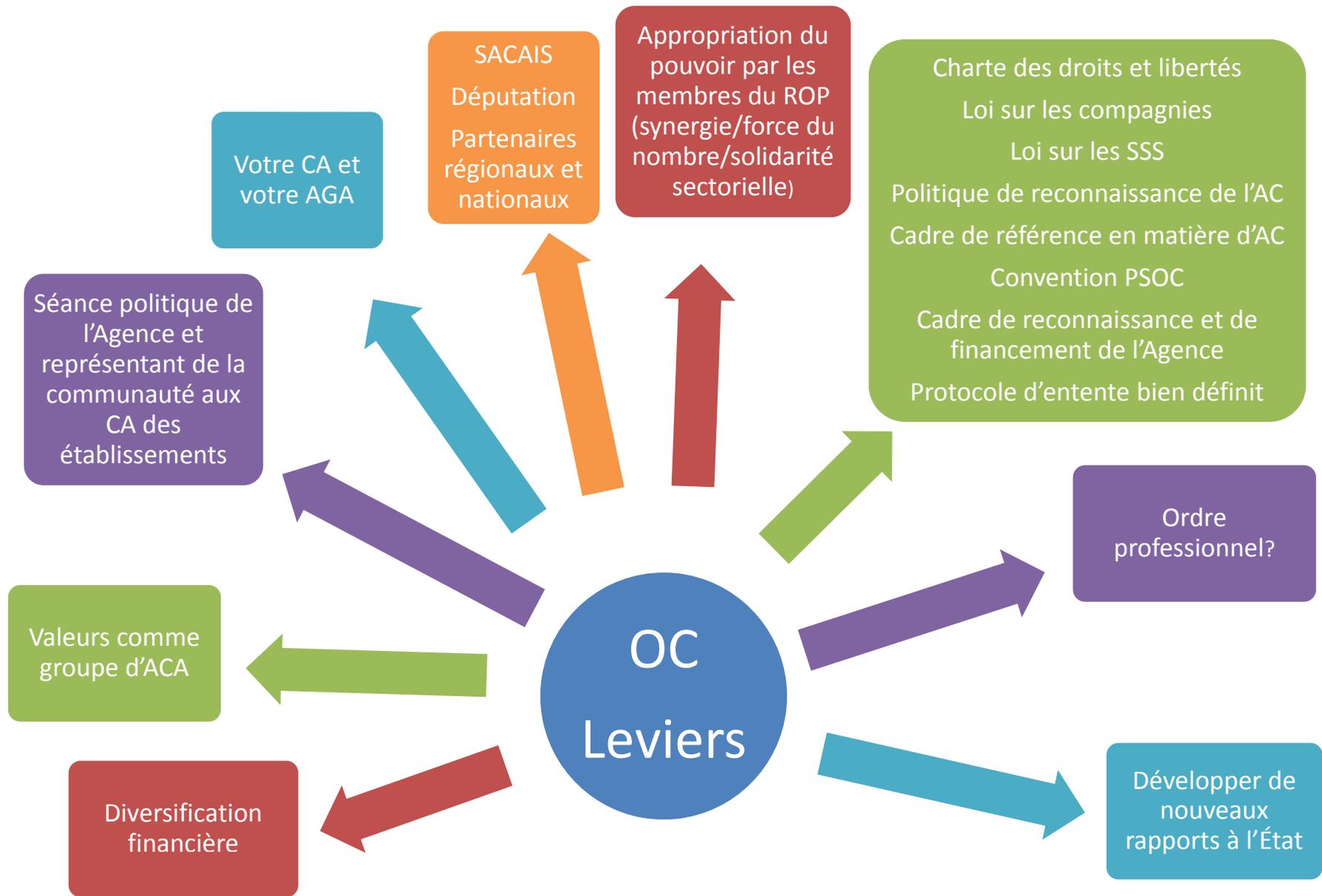
QUELS SONT NOS LEVIERS?

- 1) Lois, politiques et cadres
- 2) Diverses instances
- 3) Solidarité sectorielle et intersectorielle
- 4) Diversification du financement à la mission
- 5) Un ordre professionnel...un jour?

Et

Dans nos rapports avec l'État, tenter de passer de la complémentarité à la coproduction







De la complémentarité à la coproduction⁽¹⁾

Le **rapport de sous-traitance** : dans ce type de rapport, l'État délègue des « opérations » à des organismes du tiers secteur pour la livraison de certains services



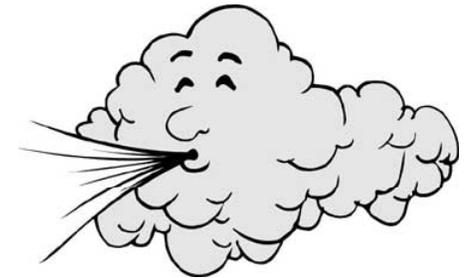
Le **rapport de coproduction** : dans ce type de rapport, l'État partage ses responsabilités et ses opérations avec des organismes du tiers secteur, mais chacun des acteurs « conserve son autonomie, ses valeurs et sa mission ». La coproduction implique également une participation des organismes du tiers secteur à l'élaboration des politiques publiques

(1) Vers de nouveaux rapports à l'État, Jean Proulx, UQAM, mars 2006



**«NÉGOCIER SANS AUTO-FINANCEMENT,
C'EST JOUER AU POKER SANS CARTES DANS
SON JEU»**





DIVERSIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT DE MON ORGANISME, C'EST LUI APPORTER DE L'OXYGÈNE



Quel est le degré de diversification de votre organisme?

**Identifiez vos sources de financement.
La troisième colonne indique vos intentions à ce moment-ci.**

	il y a 3 ans	cette année	dans 3 ans
Subventions des gouvernements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Subventions privées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cotisations des membres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités-bénéfices	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité sectorielle annuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commandites d'entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités de nature commerciale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme de dons planifiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pyramide des dons

